

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, LAFARGE, SACAREAU, MONDON, MONTES, MARAIS, SOBIERAJEWICZ, MICLO, RICHARDSONS, DE OLIVEIRA, PRETOTTO, GUY, LANGER, CHAUDRON.

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE à Mme HERNANDEZ et M. HOMEHR à M. AYCAGUER.

Absentes : Mmes MERCI et TOUSCHE.

Mme Catherine HERNANDEZ est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2014, aucune remarque n'a été apportée, il est adopté à l'unanimité.

### 1 – Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et fermeture du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'un agent municipal du service de la restauration scolaire.

M. le Maire propose de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour nommer l'agent lauréat sur ce grade.

M. le Maire propose également de fermer le poste occupé actuellement par cet agent au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour créer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe auprès du service de restauration scolaire et de fermer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### 2 – Présentation du dossier du projet de la construction du restaurant scolaire auprès de la commission pour l'attribution de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) :

Mme HERNANDEZ présente l'avant projet sommaire du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet, sur le montant du projet et son financement.

Mme HERNANDEZ précise qu'un dossier doit être présenté à la Préfecture au titre de la DETR.

Une demande de subvention a déjà été transmise auprès du Conseil Général.

Le financement du projet par la DETR est plus avantageux que le financement par le Conseil Général.

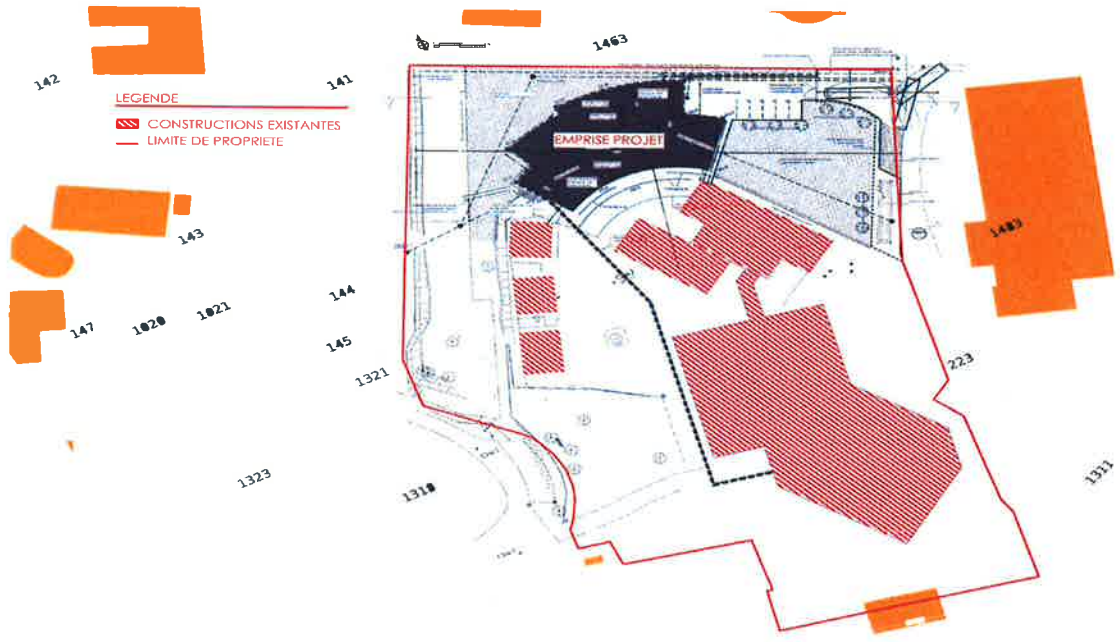
Les deux demandes seront déposées et la plus avantageuse financièrement pour la Commune sera retenue.

Elle précise la situation de l'implantation du projet au niveau des deux plus anciens pré-fabriqués dans la cour de l'école élémentaire. Mme HERNANDEZ précise qu'il sera nécessaire de détruire les deux pré-fabriqués.



SITUATION

GRUPE SKOLARE PEZA CLAVNA, LOKALNOSTI KAMPUSNOJE, 31400 PEZA  
 SKICHA A, PLOŠTINE 14541, 100





Insertion paysagère



Exemple panneau perforés



Exemple faux plafond



Exemple paroi acoustique



Exemple façade bois



Mme HERNANDEZ informe le Conseil que la commission qui étudie le projet est en négociation avec les architectes, car il va falloir revoir le coût à la baisse, et donc apporter les modifications nécessaires sur le bâtiment et sur son aménagement intérieur.

Le montant de la construction du bâtiment est détaillé comme suit :

N°	DESIGNATION DES LOTS	
01	VRD-TERRASSEMENTS	152 127,40
02	CLÔTURES PORTAILS	12 485,00
03	ESPACES VERTS	8 106,50
04	FONDACTIONS PROFONDES	32 820,30
05	GROS OEUVRE	191 694,50
06	CHARPENTE / COUVERTURE/ETANCHEITE / ISOLATION	225 310,00
07	SERRURERIE	29 400,00
08	MENUISERIES EXTERIEURES	52 000,00
09	PLATRIERIE	165 310,00
10	MENUISERIES INTERIEURES	38 730,00
11	CARRELAGES FAIENCES	28 055,00
12	SOLS SOUPLES	25 072,45
13	PEINTURE	23 752,85
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES - GTB	85 000,00
15	CHAUFFAGE - VENTIL-PLOMBERIE SANITAIRE	205 000,00
16	CLOISONS FRIGORIFIQUES	70 000,00
17	CUISINISTE	140 000,00
<b>TOTAL TRAVAUX DE BATIMENT</b>		<b>1 484 864,00</b>

Mme HERNANDEZ insiste sur le caractère indispensable d'un nouveau restaurant scolaire, le fonctionnement actuel est très difficile, compte tenu de la croissance du nombre d'enfants présents à la cantine.

Mme SOBIERAJEWICZ précise que la réglementation pour la cuisine est de plus en plus rigoureuse, et que ce projet tient compte de toutes les prescriptions nécessaires à une restauration collective.

Mme HERNANDEZ précise que les frais d'études (de l'ordre d'environ 200 000 €) sont à rajouter au coût du bâtiment.

M. le Maire confirme que le projet sera déposé tel quel, car une fois déposé, il n'est pas possible de le modifier.

M. le Maire informe le Conseil sur le positionnement de ce projet et a déjà demandé à l'architecte de revoir le projet à la baisse de 200 à 300 000 €.

Toutefois, il précise que lorsqu'il a évoqué cette révision avec l'architecte, il n'avait pas encore eu connaissance de l'importante diminution des dotations de l'Etat versées à la Communauté de Communes du Savès.

M. le Maire avance que lorsque le projet municipal a été lancé, le financement avait été calculé en fonction du prélèvement de l'Etat qui était en 2016 de 3 milliards d'€ sur les collectivités.

Depuis cet été déjà les négociations budgétaires ont évolué et il s'avère que l'Etat a annoncé un prélèvement aux collectivités locales en 2017 de 12.5 milliards d'€.

Compte tenu que l'Agence Technique Départementale assure un suivi budgétaire de la Communauté de Communes du Savès, l'étude financière rendue au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a permis de construire le programme de la CC du Savès présenté lors de l'élection. La transposition financière a été réalisée également pour les projets de la commune, mais aujourd'hui, avec les annonces budgétaires de l'Etat, ces estimations sont erronées. Donc, tous les projets sont à revoir.

Pour le restaurant scolaire, M. le Maire informe le conseil qu'il ne faudra pas démolir les pré-fabriqués, car un pré-fabriqués acheté et installé s'élève à 70 000 €. Si demain, avec l'augmentation de la population, il faut replacer des pré-fabriqués, la commune n'aura pas les moyens de les payer.

M. le Maire dit falloir repenser le projet collectivement, dans le sens où il faudra déplacer son implantation, garder les pré-fabriqués, et descendre le coût sous 1 million d'€.

M. le Maire est conscient du travail réalisé jusque-là, mais ne souhaite pas qu'à la fin de la mandature, la Commune soit en faillite et que l'Etat prenne le contrôle budgétaire de la Commune et redressera le budget par l'impôt. Car, les collectivités locales n'ont pas le droit d'emprunter pour assurer leur fonctionnement. L'emprunt sert uniquement à l'investissement. Le fonctionnement est assuré par les recettes.

La diminution financière pour la Commune de Lherm, en 2017, va se situer dans une fourchette de 200 à 250 000 €, soit plus de 10 % en moins, sachant que la Commune a 2 100 000 € de recettes de fonctionnement.

Il faudra donc, faire des économies sur tous les postes, et en premier lieu sur l'investissement. Car, chaque investissement, induit des coûts de fonctionnement.

Une bonne gestion municipale sous-entend qu'avec le budget fonctionnement on paie les intérêts des emprunts, mais aussi le capital, qui lui, est inscrit en investissement. Ce qui reste représente la marge nette, qui permet d'investir. Ces paramètres de la bonne gestion municipale qui consistent à payer le capital avec les excédents de fonctionnement, seront très difficiles à respecter pour de très nombreuses communes.

M. le Maire insiste sur la révision globale du projet du restaurant scolaire.

M. le Maire précise qu'un courrier a été adressé à l'ATD pour demander la réalisation d'études prospectives financières de la Commune, face à cette considérable diminution des dotations de l'Etat, qui s'appelle contribution au redressement des finances publiques.

M. le Maire présente « l'export brut » de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) simulée pour la Communauté de Communes du Savès pour la période 2014-2020 :

Groupements	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation de base	100 270	120 142	118 873	126 392	125 154	123 940	124 745	124 499
+ Dotation de Péréquation	354 263	426 559	419 313	443 619	438 751	433 907	437 428	437 250
+ Bonification (CC TPU)	146 891	178 596	176 710	187 886	186 047	184 242	185 439	185 072
= Dotation d'intercommunalité tronc commun	601 424	725 297	714 896	757 896	749 952	742 089	747 612	746 821
+ Garantie	109 684	0	20 789	0	17 060	34 038	37 631	47 537
- Contribution redressement finances publiques		47 617	171 066	303 407	435 323	435 323	435 323	435 323
= Dotation d'intercommunalité	711 108	677 680	564 619	454 489	331 688	340 804	349 919	359 034
+ Dotation de Compensation	255 869	253 090	251 194	249 737	248 499	247 247	245 973	240 681
= DGF	966 977	930 770	815 813	704 226	580 188	588 051	595 892	599 716

M. le Maire donne lecture du commentaire associé au tableau : « Pour rappel l'étude de l'an dernier était réalisée avec un prélèvement national sur la DGF de 3 milliards entre 2014 et 2016. Désormais, le gouvernement prévoit 12.5 milliards sur la période 2014-2017. Par conséquent, le prélèvement de la Communauté de Communes du Savès n'est plus de 70 K€ comme simulé dans l'étude de l'an dernier, mais de

435 K€. Cela va donc nécessairement conduire à un réel bouleversement des résultats par rapport à l'an passé puisque cela va grever le niveau d'épargne nette ». En définitive, sur le mandat de la CC, le prélèvement sera de 1 828 059 €.

La Communauté de Communes du Savès avait prévu 12 millions d'€ d'investissement. Sur ces 12 millions d'€, 6 millions d'€ sont affectés au pool routier et il y aura 2 millions d'€ en moins. Par contre, le plus difficile, c'est que ces 2 millions d'€ sont retenus sur les recettes de fonctionnement.

Pour la Commune de Lherm, sachant qu'elle dispose d'un peu plus de 2 millions de recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat représentent 800 000 €, soit 40 %. Si la Commune subit la même diminution des dotations, que celle de la CC du Savès, tous les projets seront à revoir, même sans investissement.

La Commune pourra réaliser des investissements, car elle possède du patrimoine. Toutefois, M. le Maire précise que, comme les lotissements privés ont beaucoup de mal à se réaliser, compte tenu du prix des terrains, la Commune devra réaliser la vente de terrains constructibles qu'elle possède, afin de procéder à quelques investissements, au moins le restaurant scolaire revu à l'extrême baisse, en gardant les pré-fabriqués et en ramenant le coût en-dessous d'1 million d'€.

M. le Maire ne veut pas mettre la Commune en faillite. Car, si l'Etat prend la gestion du budget, il redressera la Commune en augmentant la fiscalité.

Suite à cet exposé de M. le Maire, Mme HERNANDEZ reprend la parole pour informer le Conseil du dépôt du dossier de ce projet de restaurant scolaire auprès de la Préfecture avant le 31 décembre 2014.

Mme HERNANDEZ dit effectivement revoir l'ensemble du projet, mais son dépôt pour connaître les subventions de l'Etat est primordial.

Mme HERNANDEZ précise :

La Commune de Lherm, ainsi que cette opération sont éligibles à la DETR.

Si la Commune bénéficie de cette dotation pour le restaurant scolaire, aucune autre aide financière ne sera cumulée.

En février 2015 la commission d'élus se réunira pour présenter la programmation 2015

En mars 2015, les décisions attributives de subventions seront notifiées aux Collectivités.

Les constructions relatives aux équipements publics de l'enseignement du 1er degré peuvent être financées de 20 % à 60 % par la DETR

La programmation scolaire peut être financée de 5 % à 40 % en fonction de la strate de population par le Conseil Général.

M. GUY, fait la remarque que la subvention est attribuée par rapport au projet arrêté, mais si le projet est revu, le montant sera d'autant différent.

M. le Maire répond qu'il siège à la commission d'attribution des subventions de l'Etat, et que les projets sont programmés. Il est nécessaire que la Commune prenne date et dépose le dossier tel quel.

L'avantage de la DETR est qu'elle finance les projets de 20 à 60 % et qu'elle tient compte des honoraires des études, la subvention étant plafonnée à 300 000 € par an. Elle peut être versée sur deux ans.

L'enveloppe de la DETR est départementale, elle est attribuée par le Ministère de l'Intérieur, et a été augmentée l'an dernier de 2.8 % en Haute-Garonne.

M. MONTES demande s'il ne peut pas y avoir une modernisation des cuisines actuelles.

Mme HERNANDEZ répond que cela a déjà été fait.

M. le Maire répond que la cantine a été optimisée avec le self-service, la livraison des repas en liaison froide, trois services, mais demeure le surcroît d'enfants qui restent manger à la cantine.

M. le Maire soumet le Conseil au vote pour la présentation de ce projet à la DETR.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de déposer le dossier tel que présenté à la Préfecture pour être subventionné par la DETR.

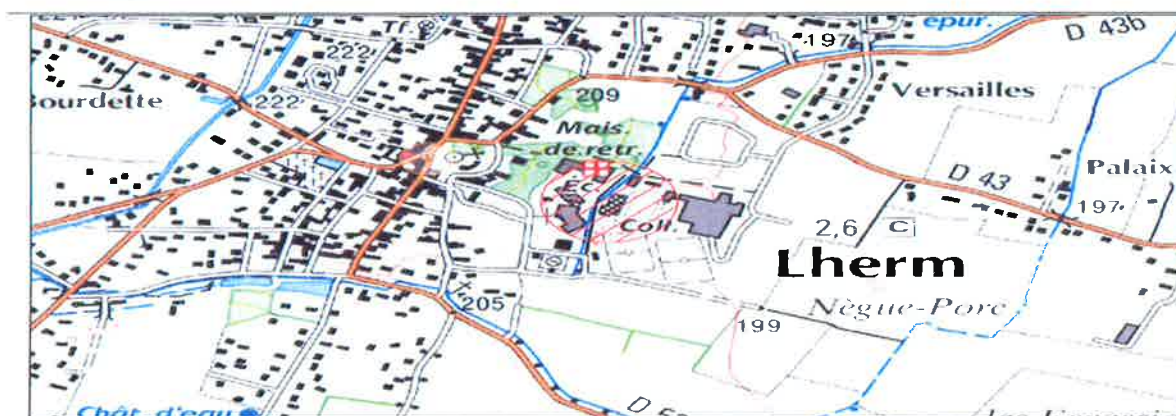
### 3 – Réalisation d'un branchement électrique du gymnase : Participation financière de la Commune auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) :

M. PASIAN rappelle que la consommation en électricité du gymnase et du stade est payée par la Communauté de Communes du Savès (CC du Savès). En réalité, elle ne devrait payer que la consommation électrique du stade. Pour ce faire, la Commune est dans l'obligation de séparer les comptages et de créer un deuxième point de comptage. Un seul comptage avait été placé, afin de bénéficier du tarif jaune d'EDF.

Une demande d'installation d'un nouveau compteur a été transmise au SDEHG qui a fait une étude comme suit :

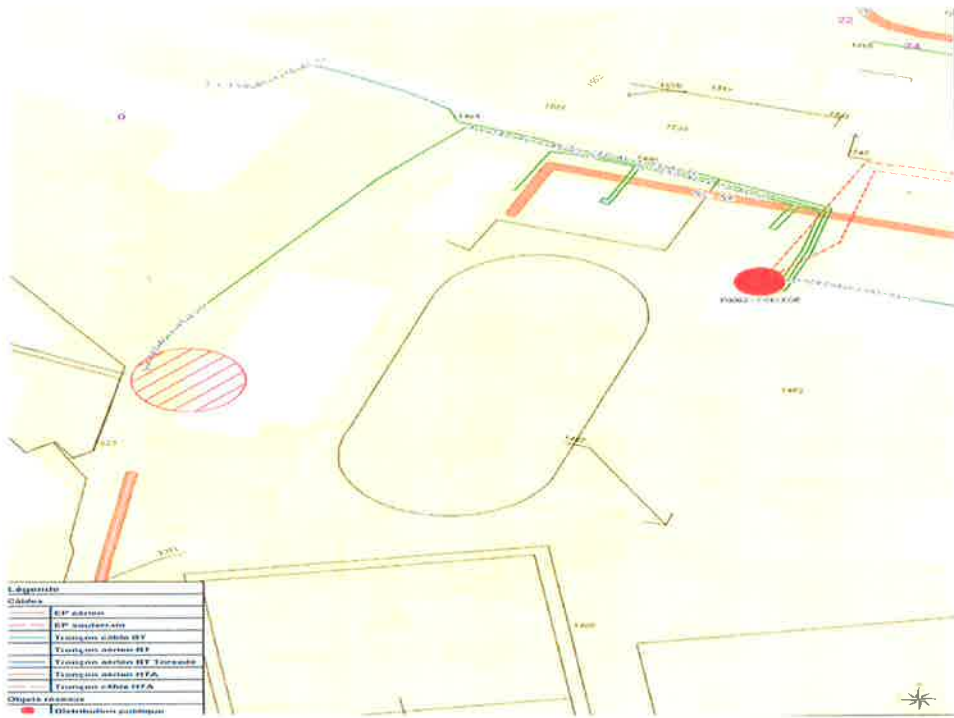


### **PLAN DE SITUATION**



### **PLAN DE SITUATION**





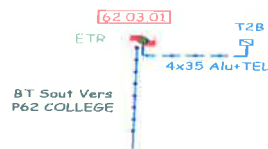




### DETAIL DES TRONCONS

Tronçon	Long Tranchée	Larg Tranchée	Nbre de câble	Repere de coupe	Type	Câble Longueur	Gaine TPC Ø75	Longueur déroulage	Croisement Canalisaton
1.001	0.00m	0.00m	1	0	HT	4x35* Alu+tel L=2.30m	Ø75	2.30m	0

### SCHEMA DES CONDUCTEURS



### COUPE A



M. PASIAN précise qu'un abonnement sera souscrit par la Commune et transféré à la CC du Savès qui s'acquittera des factures.

Le montant des travaux s'élève à 1 599 € répartis comme suit :

- ▶ T V A (récupérée par le SDEHG) 256 €
- ▶ Part SDEHG 940 €
- ▶ Part restant à la charge de la Commune 403 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la prise en charge de 403 € sur le coût des travaux d'installation d'un compteur électrique pour le gymnase réalisés par le SDEHG.

### 4 – Principe et modalités de la cession de la maison communale (ancienne crèche) sise 18 rue Guillaume Apollinaire:

M. le Maire informe le Conseil que le Service des Domaines a procédé à l'estimation financière de la maison communale (l'ancienne crèche) située 18 rue Guillaume Apollinaire.

La superficie de la parcelle est de 1312 m<sup>2</sup> et la maison a une surface de 121 m<sup>2</sup>.

Cette maison avait été acquise par la Commune en septembre 2001 au prix de 99 091.86 €.

Le service des domaines a procédé aux différentes estimations comme suit :

\* Maison avec terrain intégré de 1 312 m<sup>2</sup>:

Valeur vénale fixée dans une fourchette de 160 000 à 170 000 €

\* Maison avec terrain d'assiette de 612 m<sup>2</sup>:

Valeur vénale fixée dans une fourchette de 140 000 à 150 000 €

\* Lot de terrain à bâtir de 700 m<sup>2</sup>:

Valeur vénale fixée dans une fourchette de 50 000 à 60 000 €

M. le Maire rappelle au Conseil que pour rendre le terrain constructible, il faut casser le mur, faire le chemin d'accès, re-clôturer les 612 m<sup>2</sup> autour de la maison, l'acquéreur du terrain devra installer un poste de relèvement pour l'assainissement, vu la configuration du terrain.

Compte tenu de ces contraintes, M. le Maire propose au Conseil de mettre en vente la maison avec le terrain intégré de 1 312 m<sup>2</sup> pour un montant de 199 000 €.

La vente sera publiée sur deux journaux locaux, à la rubrique « annonces légales », ainsi que sur le site de la Commune, sur la page Facebook, sur le « Bon Coin ».

M. MONTES s'occupera de publier la vente de ce bien sur INTERNET.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de mettre en vente la propriété sise 18 rue Guillaume Apollinaire pour un prix de 199 000 €.

#### 5 – Extension du réseau d'eau potable dans le cadre de l'aménagement du chemin Vie Longue et de la future voie d'accès du Simply Market :

M. le Maire présente au Conseil que le SIECT a une canalisation de diamètre 350 qui descend du château de Lherm qui passe sur le terrain communal, arrive à l'angle de la maison de M. Mme Manca, puis qui passe sous le chemin piétonnier du lotissement « Promologis », qui traverse la route départementale et va vers la route de Saint-Hilaire.

Le SIECT va poser une canalisation plus importante de l'angle de la rue Jacques Prévert qui desservira le supermarché, en posant une borne incendie obligatoire à l'intersection de la voie desservant le supermarché, avec un réducteur de pression.



Selon un marché à bons de commandes, l'entreprise SEE BAYOL réalisera les travaux pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) pour un montant s'élevant à 64 828,75 € HT, soit 77 794,50 € TTC.

Accord à l'unanimité du Conseil pour la réalisation de ces travaux par le SIECT qui seront refacturés à la Commune pour un montant de 64 828.75 € HT.

M. le Maire profite de visionner ce secteur pour donner les dernières informations sur les projets en cours.

Les premiers logements de Promologis seront loués le 11 mars 2015, les logements réservés aux accédants à la propriété seront livrés en juin 2015.

Pour ce qui est du giratoire, un effacement des réseaux moyenne et haute tension, et lignes téléphoniques doit être réalisé.

Cet effacement est gratuit. C'est ERDF qui a choisi le cabinet d'études et l'entreprise. Les travaux pourraient débuter mi-novembre.

Toutefois, les entreprises s'inscrivent auprès d'ERDF pour procéder à la coupure d'électricité, lorsqu'il est nécessaire de déposer les lignes et poteaux pour être raccordées en souterrain.

Début Octobre, le jour où a eu lieu la réunion de mise au point du chantier du giratoire, ERDF avait accordé des coupures jusqu'au 12 décembre 2014.

ERDF prévoit une coupure pour mi-janvier 2015.

En ce qui concerne le supermarché, début décembre 2014 doivent être entrepris des fouilles archéologiques exigées par l'INRAP.

Les travaux de fouilles doivent durer au moins un mois.

Les travaux de terrassement du supermarché débuteront dès que les fouilles seront terminées.

## 6 – Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Haute-Garonne :

M. PASIAN présente le SDAN qui a été diffusé à la CC du Savès lors du conseil communautaire du 14 octobre 2014.

### 1/Actuellement sur l'intercommunalité en matière de haut débit (Données 2014 Orange)

Nbre de Lignes débit	Sup 10 Mbit/s	4 à 10Mbit/s	2 à 4Mbit/s	0.5Mbit/s à 2Mbit/s	< 0.5Mbit/s
	3028	356	1226	1602	148

#### 1.1 WIFI-WIMAX (Données 2014 Conseil Général)

Nombre de Clients Wifi-WIMAX (Données Conseil Général)
118

### 2/ L'avenir : LE SDAN= FTTH + Montée en débit DSL + Collecte + Montée en débit Hertzien

#### 2.1 FTTH

Phase	Nombre de Prises	Communes concernées
1	0	
2	5247	Bérat, Labastide-Clermont, Lherm, Poucharramet, Rieumes, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Savères
3	945	Beaufort, Cambernard, Forgues, Lahage, Lautignac, Monès, Montastruc-Savès, Montgras, Le Pin-Murelet, Plagnole, Sajas

#### 2.2 Collecte

Raccordement optique des sites prioritaires : Zone d'activité, Pole santé, Pole éducation et Administration, NRA (Noeud de raccordement abonnés)

#### 2.3 Montée en débit DSL : 2 Sous répartiteurs

NRA	Sous-répartiteur	Communes	Nombres de Lignes	Gain 10Mbits/s
31253LBT	31253LBT7RDSRP/7RD	Lherm	794	100%
31253LBT	31253LBT7SDSRP/7SD	Lherm	440	100%

#### 2.4 Montée en débit Hertzien

Montée en débit hertzien au moyen d'une technologie LTE 4G permettant de proposer une solution transitoire en attendant l'arrivée du FTTH (Phase2 et 3)



Plan de financement de la PHASE 1 du SDAN de la Haute-Garonne

COUT TOTAL Investissements SDAN Phase 1		% PH1	TOTAL PHASE 1
Investissement FTTH Phase 1			148 149 325 €
Investissements autres : Collecte, Montée en débit WIMAX, études ...			31 150 675 €
<b>Cout total phase 1</b>		<b>100%</b>	<b>179 300 000 €</b>
FEDER	débloqué fin phase 1	3%	5 000 000 €
FSN	débloqué sur factures	19%	34 900 000 €
<b>TOTAL Subventions Etat/Europe</b>		<b>22%</b>	<b>39 900 000 €</b>
Région	100M€ pr 8 dépts, en fin phase 1, plafonné 20M€/dépt	11%	20 000 000 €
<b>Opérateurs</b>		<b>46%</b>	<b>81 900 000 €</b>
<b>TOTAL Financements hors CG/EPCI</b>		<b>79%</b>	<b>141 800 000 €</b>
EPCI		9%	16 772 282 €
Département		12%	20 730 898 €
<b>Total Financements EPCI/CG</b>		<b>21%</b>	<b>37 503 180 €</b>
<b>Somme des financements phase 1</b>			<b>179 303 180 €</b>
<b>Différentiel</b>			<b>3 180 €</b>

Part du financement de chaque Collectivité Territoriale (CT) dans le reste à financer (y compris opérateurs)

Reste à financer par les CT	57 500 000 €	%
Région	20 000 000 €	35%
Département	20 730 898 €	36%
EPCI	16 772 282 €	29%



SDAN Haute-Garonne  
Focus financier Communauté de Communes du Savès

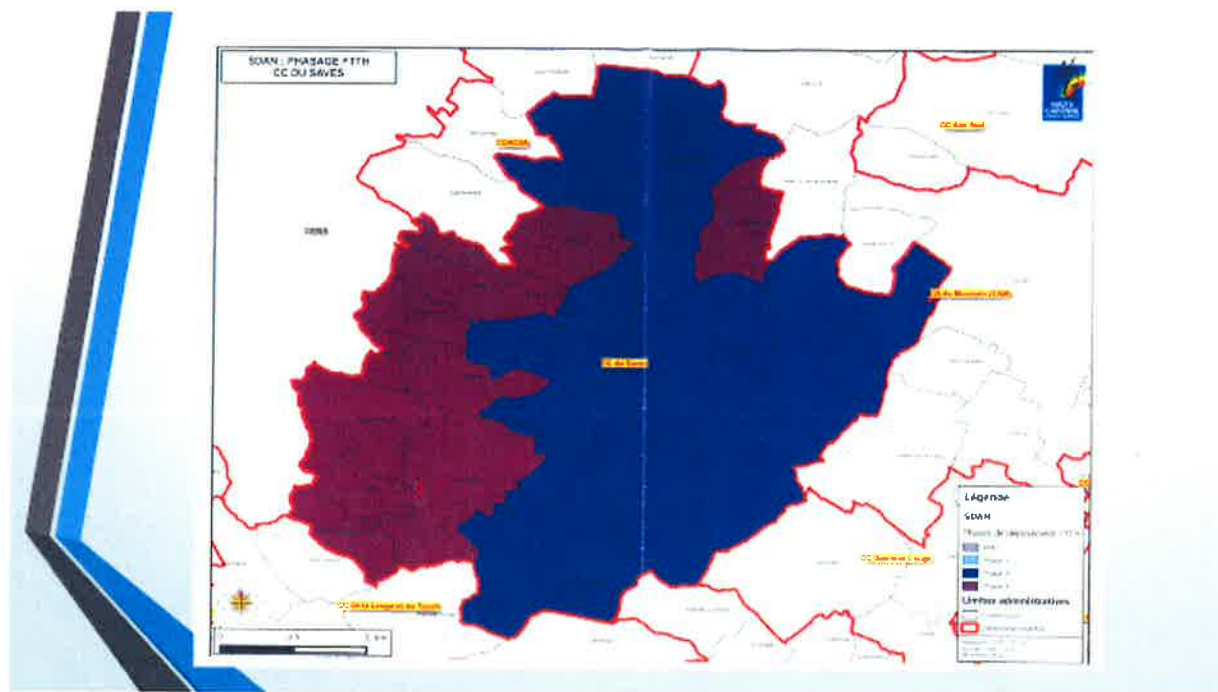
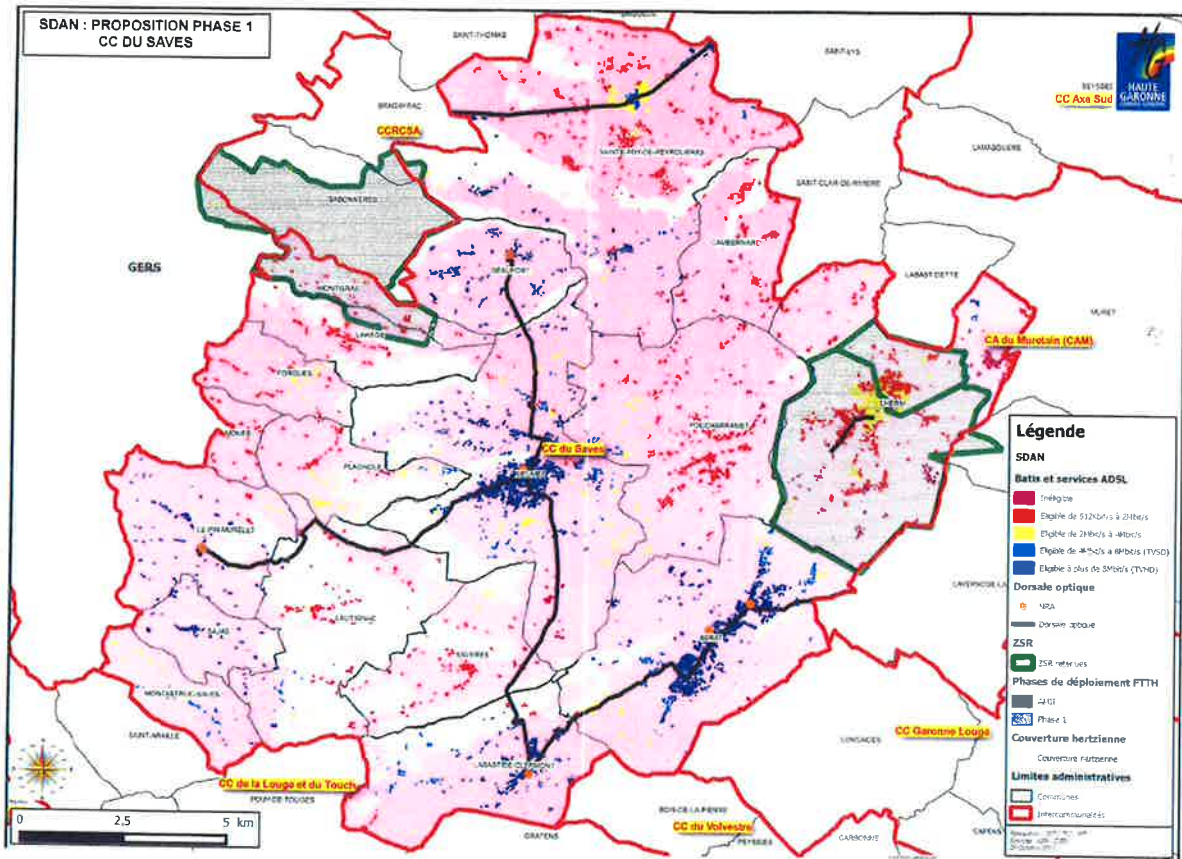
Cout TOTAL PROJET Investissement phase 1	Cout FTTH (HT) - Investissement	Cout Collecte + Montée en débit WIMAX et MED (Invest)	Population totale retenue (hab)
392 937 €	0 €	992 937 €	15 025

	% Phase 1	TOTAL PHASE 1	
Investissement FTTH		0 €	
Investissements autres : Collecte, Montée en débit WIMAX, études ...		992 937 €	
<b>Cout total invest phase 1</b>	<b>100%</b>	<b>992 937 €</b>	
FEDER/FEADER	débloqué fin phase 1	2,8%	27 802 €
FSN	débloqué sur factures	19,5%	193 623 €
Région	100M€ pr 8 dépts, en fin phase 1, plafonné 20M€/dépt	11,2%	111 209 €
Opérateurs	recettes	45,6%	452 779 €
Pourcentage financé via SDAN		79,1%	785 413 €
<b>Total Reste à financer EPCI/CG</b>	<b>20,90%</b>	<b>207 524 €</b>	
Département	16,7%	166 019 €	80%
EPCI	4,2%	41 505 €	20%

Coût/hab/an sur 10 ans	
Investissement	0,26 €
Fonctionnement	2,00 €
<b>Total</b>	<b>2,26 €</b>

CC DU SAVES : Plan de financement SDAN Phase 1

TOTAL	PLAN DE FINANCEMENT PHASE 1					TOTAL PERIODE
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
MED	41 505 €					
FTTH	0 €					
<b>Total Investissements MED + FTTH</b>	<b>41 505 €</b>	20 753 €	5 188 €	5 188 €	5 188 €	5 188 €
Intérêts emprunt CDC (2%)	415 €	394 €	373 €	352 €	332 €	
Remboursement capital emprunté	1 037 €	1 037 €	1 037 €	1 037 €	1 037 €	
<b>Total Annuités</b>	<b>1 452 €</b>	<b>1 431 €</b>	<b>1 410 €</b>	<b>1 389 €</b>	<b>1 389 €</b>	<b>7 051 €</b>
<b>Coût annuel de l'investissement</b>	<b>1 432 €</b>	<b>8 211 €</b>	<b>8 208 €</b>	<b>8 207 €</b>	<b>8 207 €</b>	<b>27 504 €</b>
<b>Coût annuel de fonctionnement</b>	<b>10 026 €</b>	<b>24 038 €</b>	<b>24 038 €</b>	<b>24 038 €</b>	<b>24 038 €</b>	<b>124 213 €</b>
<b>Total</b>	<b>25 490 €</b>	<b>30 657 €</b>	<b>30 636 €</b>	<b>30 636 €</b>	<b>30 636 €</b>	<b>184 016 €</b>



M. le Maire précise que selon les diverses remarques des Communes, le SDAN sera revu avec le Conseil Général.

De plus, ce SDAN sera conduit soit par un syndicat mixte qui sera créée à cet effet, soit le SDEHG. Cela devra être discuté entre les collectivités.

## 7 – Bâtiments communaux :

### 7-1- Pigeonnier : Travaux d'Electricité :

Un système d'éclairage doit être placé devant l'entrée du bâtiment, sous le système de détecteur de présence.

De plus, d'importantes infiltrations d'eau sont apparues sur les murs. Les services techniques entreprendront la réalisation d'un caniveau pour évacuation des eaux pluviales sur l'impasse côté chemin de Tutau, longeant le bâtiment, dès réception des autorisations des propriétaires de l'impasse.

### 7-2- Anciens ateliers municipaux : Travaux de sécurisation et de renforcement du bâtiment:

M. MAINARDIS informe le Conseil que des devis pour consolidation des murs des anciens ateliers municipaux et de la toiture ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées.

M. MAINARDIS informe également le Conseil que pour les travaux du gymnase, un courrier a été transmis à l'architecte, ainsi qu'au bureau de contrôle, resté sans réponse, le bâtiment étant encore sous l'effet de la décennale.

L'assureur de la Commune va intervenir dans cette affaire.

## 8 – Travaux de voirie : reprise de la chaussée par le Conseil Général sur la RD 43 – Avenue de Versailles :

M. PASIAN rappelle au Conseil que lors des travaux de reprise des îlots cet été, il avait sollicité le Conseil Général pour la reprise de la chaussée. A ce moment-là, le Conseil Général ne disposait pas de crédits pour la réalisation de ces travaux. En septembre, le Conseil Général a annoncé qu'il disposait d'un reliquat de crédits, et qu'il allait réaliser les travaux de voirie demandés.

Ces travaux consistent à la réfection de la chaussée, à la mise en place d'un enrobé grave-bitume plus résistant au passage des poids lourds et bus (type 3E comme dans les giratoires des RD), à la dépose définitive de caniveaux : enrobé au contact des bordures de trottoirs.

La circulation a été totalement fermée pendant 1 semaine

Il a été procédé à la mise en place de déviations sur les communes voisines et au cœur de Lherm.

Les travaux ont été réalisés par la STE EIFFAGE du 27 au 31 octobre 2014.

Le montant des travaux financé à 100% par le Conseil Général s'élève à 95 000 € HT.

Un supplément d'environ 1000 € HT reste à la charge de la commune pour remplacer des tampons d'assainissement défectueux.

Du 30 au 31 octobre, des travaux d'élagage des arbres situés sur le domaine public ont également été programmés, afin de profiter de la fermeture de la route.

M. PASIAN a visionné des photos des travaux :





#### 9 – Système de télérelevé par GRDF :

M. le Maire rappelle au Conseil la demande de GRDF d'installer un équipement de télérelevé de gaz sur le balcon du clocher de l'Eglise, moyennant la signature d'une convention.

La durée initiale de la convention serait de 20 ans, reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans avec un préavis de non reconduction de 1 an.

La redevance annuelle versée par GRDF s'élèverait à 50 € HT versée à terme échu.

M. le Maire rappelle que le Conseil avait émis un second vote majoritairement défavorable pour cette installation.

Suite à la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2014, M. le Maire donne lecture du courrier adressé par le conseiller des collectivités territoriales de GRDF, rassurant le Conseil qu'il n'y avait pas d'incidences sur le personnel releveur.

A l'issue de la lecture, M. le Maire interroge les membres du conseil, pour donner à nouveau leur avis.

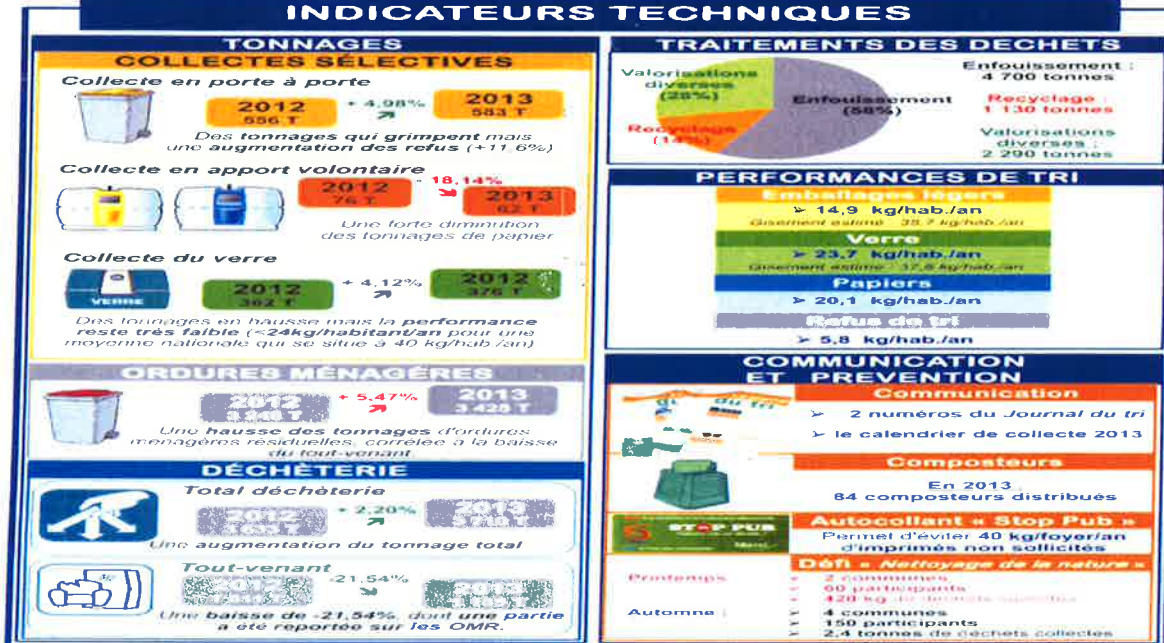
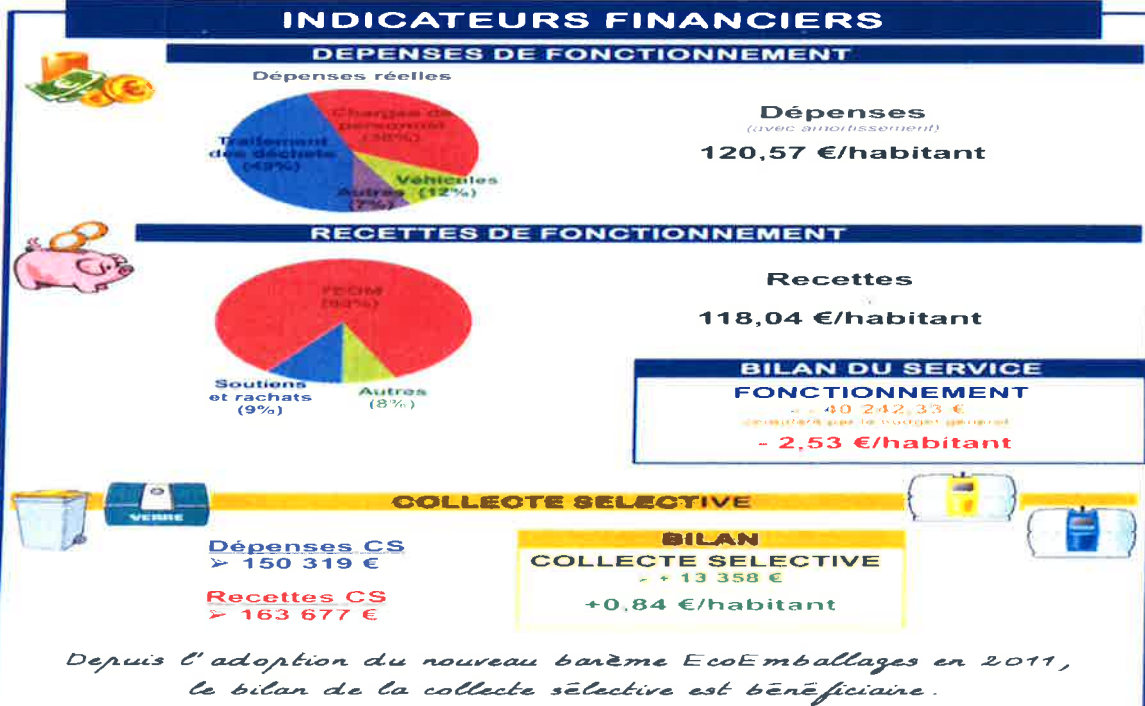
Par 12 voix contre et 9 voix pour (MM. GARCIA – MONTES – AYCAGUER (2 voix) - HERNANDEZ (2 voix) – MONDON – PASIAN – MAINARDIS, le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'installation du système de télérelève GRDF.

#### 10 – Rapport d'activités 2013:

##### 10-1 Ordures ménagères :

M. le Maire présente le rapport d'activités 2013 des ordures ménagères :



**INDICATEURS TECHNIQUES**

**INDICATEURS FINANCIERS**




Collecte de conteneur semi-enterré



Collecte en porte à porte

Les ordures ménagères collectées par les équipes de nuit sont déposées en fin de tournées au quai de transfert de Carbonne ; celles collectées par l'équipe de jour sont vidées directement dans une benne à la déchèterie de Rieumes puis transportées jusqu'au centre d'enfouissement par le SYSTOM qui réalise le transport.

Communes desservies	Nombre d'habitants	Jour de collecte	Mode de collecte
BEAUFORT	364	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
BÉRAT	2 808	LUNDI	PORTE À PORTE 1 CONTENEUR SEMI-ENTERRÉS* - salle des fêtes
CAMBERNARD	436	MARDI	PORTE À PORTE
FORGUES	195	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
LABASTIDE-CLERMONT	710	JEUDI	PORTE À PORTE
LAHAGE	235	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
LAUTIGNAC	292	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
LHERM	3 480	LUNDI	PORTE À PORTE
MONÈS	70	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
MONTASTRUC-SAVÈS	66	LUNDI ou JEUDI	BACS 750 Litres EN REGROUPEMENT
MONTGRAS	92	LUNDI et JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
PIN-MURELET	187	LUNDI ou JEUDI	BACS 750 Litres EN REGROUPEMENT CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS en centre bourg
PLAGNOLE	272	LUNDI et JEUDI	BACS 750 Litres EN REGROUPEMENT CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS en centre bourg
POUCHARRAMET	859	MARDI	PORTE À PORTE
RIEUMES	3 468	MARDI	PORTE À PORTE
SAINTE-FOY DE PEYROLIÈRES	2 034	MERCREDI	PORTE À PORTE
SAJAS	106	LUNDI ou JEUDI	BACS 750 Litres EN REGROUPEMENT et CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS
SAVÈRES	212	LUNDI ou JEUDI	CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Toutes les communes du périmètre de la Communauté de Communes du Savès sont équipées de points d'apport volontaire qui comprennent, selon le site, une ou plusieurs colonnes à verre, colonnes à emballages recyclables légers et colonnes à journaux-magazines.



*Les nouveaux modèles de colonnes installées en 2012*

**Colonnes installées sur le périmètre de la Communauté de Communes du Savès :**

Type de Colonnes	Quantité
Verre d'emballage	51
Emballages recyclables légers	13
Journaux-magazines	15
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>

Les déchets acceptés sont les suivants :

- Le tout-venant
- Les ferrailles
- Le bois
- Les branchages
- Les pelouses
- Les gravats
- Les cartons
- Le gros électroménager
- Le petit électroménager
- Les écrans
- Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
- Les lampes et néons
- L'huile de vidange
- L'huile de friture
- Les piles et batteries
- Les emballages ménagers recyclables
- Les journaux – magazines
- Le verre
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des particuliers (DASRI)
- Les pneus des particuliers
- Les textiles usagés



MATÉRIAUX TRIÉS	REPRENEURS
ACIER	Comminges Métaux Service, MONTREJEAU (31)
ALUMINIUM	Saica Natur Sud, ST GIRONS (09)
BRIQUES ALIMENTAIRES (E.L.A.)	Véolia Propreté Midi-Pyrénées, TOULOUSE (31)
CARTONNETTES (E.M.R.)	Véolia Propreté Midi-Pyrénées, TOULOUSE (31)
FLACONNAGES PLASTIQUES	Valorplast, PUTEAUX (92)
JOURNAUX, MAGAZINES	Llau Saica, ST GIRONS (09)
VERRE	Verrerie Ouvrière d'Albi, ALBI (81)

Concernant les bouteilles et flacons plastiques, ceux-ci sont acheminés du centre de tri vers différents sites de recyclage selon les proportions indiquées sur le graphique ci-dessous :

**DESTINATION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LA CCS EN 2013 :**



- **REGENE ATLANTIQUE** (Bayonne, 64) : 40,4%
- **SUMINCO** (Barcelone, Espagne) : 15,9%
- **ESLAVA PLASTICOS S.A.** (Valence, Espagne) : 16,6%
- **PET COMPANIA S.A.** (Valence, Espagne) : 27,1%

Ils sont alors recyclés.

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination	Modes de traitement
OMR	PAP et PAV	CSDND du Pihourc (Léoux, 31)	Enfouissement
Corps en mélange	PAP	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Corps creux	PAV	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Corps plats	PAV	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Verre	PAV	VOA (Albi, 81)	Recyclage
Refus de tri	PAP et PAV	CSDND du Pihourc (Léoux, 31)	Enfouissement
Encombrants	Déchèterie	CSDND du Pihourc (Léoux, 31)	Enfouissement
Gravats	Déchèterie	Gravière (Carbonne, 31)	Comblement
Ferraille	Déchèterie	GFF Recycling (Colomiers, 31)	Recyclage
Pelouse	Déchèterie	SARL de Jolles (Lherm, 31)	Compostage
Branchage	Déchèterie	SARL de Jolles (Lherm, 31)	Compostage
Bois traité	Déchèterie	Garnica (Samazan, 47)	Recyclage
Bois brut	Déchèterie	Turbomeca (Bordes, 64)	Valorisation
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Accor Environnement (Castels, 33)	Valorisation
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Déchèterie	SIAP (Bassens, 33)	Incinération
Gros électroménager (hors froid)	Déchèterie	AFM Recyclage (Colomiers, 31)	Valorisation
Gros électroménager (froid)	Déchèterie	Frigopolis (Toulouse, 31)	Recyclage
Petit électroménager	Déchèterie	Easo (Portet-sur-Garonne, 31)	Valorisation
Ecrans	Déchèterie	Envia 2E Midi Pyrénées (Portet-sur-Garonne, 31)	Recyclage
Cartons	Déchèterie	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Déchèterie	SETMI (Toulouse, 31)	Incinération
Huile de friture	Déchèterie	Oleo Recycling (Muret, 31)	Valorisation énergétique
Huile de vidange	Déchèterie	Osilab (Gafreville l'Orchot, 76)	Régénération
Lampes à fluorescence et néons	Déchèterie	Lafarge (Le Teil, 07) (Martres-Tolosane, 31) Scan (Frontignan, 34)	Valorisation énergétique
Pneumatiques de véhicules légers	Déchèterie	COVED (Riom, 63)	Valorisation
Textiles usagés	Déchèterie PAV	Droné Recyclage (Labarthe-Inard, 31) Le Relais 81 / Le Relais 32 (Bout du Pont de l'An, 81) Marcjac (32)	Recyclage Valorisation

Types de déchets	Tonnages		évolution annuelle (en %)	
	2012	2013		
Ordures Ménagères Résiduelles	3 246,76	3 424,50	↗	+ 5,47%
Refus de tri (issus des recyclables)	82,930 <sup>(1)</sup>	92,526 <sup>(1)</sup>	↗	+ 11,57%
<b>EMBALLAGES ET JOURNAUX- MAGAZINES RECYCLABLES</b>				
Corps creux (Emballages ménagers)	21,98	19,64	↘	- 10,65%
Corps plats (journaux-magazines)	53,56	42,20	↘	- 21,21%
Corps en mélange (bacs jaunes)	555,64	583,30	↗	+ 4,98%
Verre	361,50	376,40	↗	+ 4,12%
<b>DECHETERIE</b>				
Encombrants	1 510,74	1 185,33	↘	- 21,54%
Gravats	500,00 <sup>(2)</sup>	646,54 <sup>1</sup>	↗	+ 29,31%
Ferraille	141,24	184,03	↗	+ 30,30%
Pelouse	83,90	102,18	↗	+ 21,79%
Branchage	947,37	1 027,46	↗	+ 21,25%
Bois	300,68	333,26	↗	+ 10,84%
Piles et accumulateurs	1,279 <sup>(3)</sup>	0,588 <sup>(3)</sup>	↘	- 54,03%
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	22,172	21,477	↘	- 3,13%
Gros électroménager	80,524	69,845	↘	- 13,26%
Petit électroménager	32,754	33,267	→	+ 1,57%
Ecrans	40,699	33,969	↘	- 16,54%
Lampes et tubes fluorescents	0,111	0,170	↗	+ 53,15%
Cartons	27,02	17,34	↘	- 35,83%
DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)	0,336	0,238	↘	- 29,17%
Huile de friture	0,855 <sup>(4)</sup>	0,480 <sup>(5)</sup>	↘	- 43,86%
Huile de vidange	6,570 <sup>(6)</sup>	9,180 <sup>(6)</sup>	↗	+ 39,73%
Pneumatiques de véhicules légers	1,907	7,149	↗	+ 274,9%
Textiles Usagés	34,706	35,463	↗	+ 2,18%
<b>Tonnage total annuel</b>	<b>7872,30</b>	<b>8154,01</b>	↗	<b>+ 3,58%</b>

<sup>(1)</sup> Le refus de tri est issu des recyclables et donc intégré aux tonnages indiqués pour ceux-ci dans le tableau.

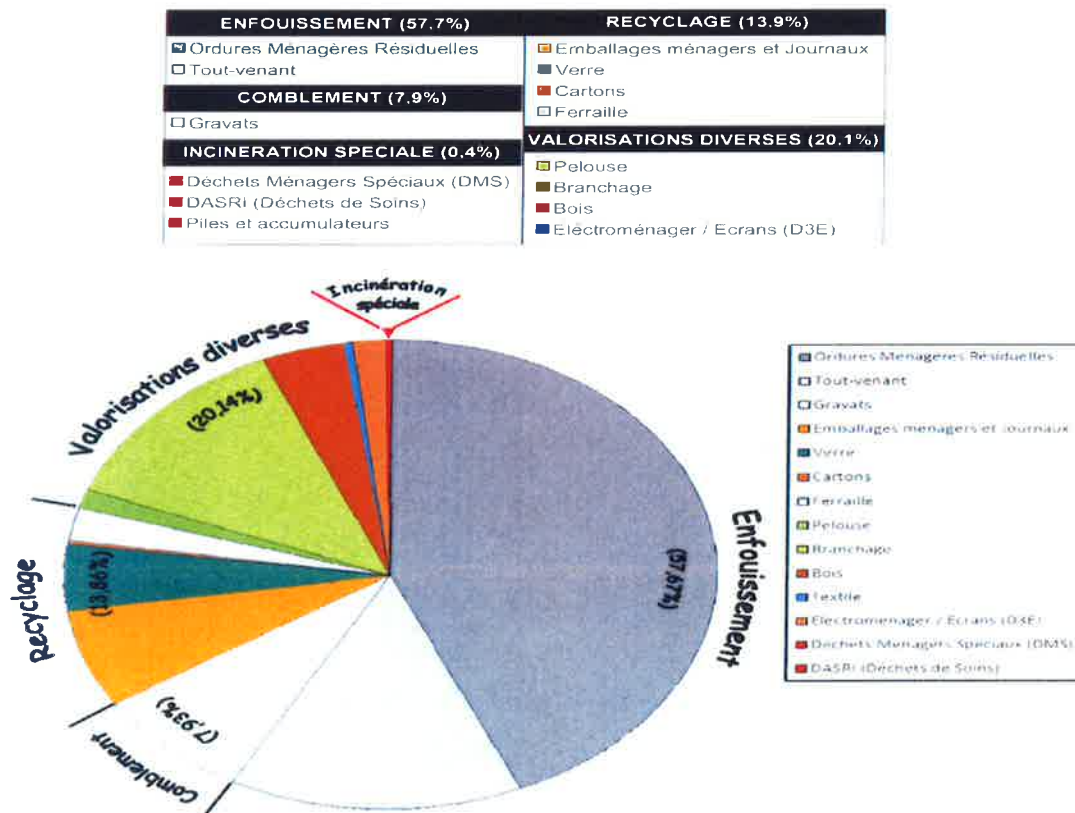
<sup>(2)</sup> les 500 tonnes de gravats pour l'année 2012 correspondent à une estimation.

<sup>(3)</sup> environ 2,5 fûts par an mais enlevement par 2 → une année 2 fûts, la suivante 4 fûts

<sup>(4)</sup> 0,480 tonnes d'huile de friture en 2013 (soit 535 litres) et 0,855 tonnes en 2012 (soit 950 litres)









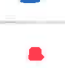





<sup>(5)</sup> 9,18 tonnes d'huile de vidange en 2013 (soit 10 200 litres) et 6,57 tonnes en 2012 (soit 7 300 litres)

Tout juste 1/3 des déchets est réellement valorisé par le biais de la valorisation matière.



Type de matériaux	2012		2013	
	Tonnages	Kg/hab/an <sup>(1)</sup>	Tonnages	Kg/hab/an <sup>(1)</sup>
JRM (joumaux magazines)	323,762	20,61	318,656	20,06
PCNC (cartonnettes)	133,842	8,52	145,497	9,16
Flaconnages plastiques	62,828	4,00	62,302	3,92
PCC (tétra brick)	14,786	0,94	8,512	0,54
ACIER (boîtes de conserves)	36,415	2,32	18,382	1,16
ALU (canettes,...)	2,25	0,14	1,604	0,10
Verre	361,5	23,01	376,400	23,69
Quantités livrées (repreneurs)	935,383	59,55	931,353	58,63
Stock en attente (centre de tri)	19,384		7,253	0,46
<b>TOTAL trié sur l'année</b>	<b>954,767</b>	<b>60,78</b>	<b>938,606</b>	<b>59,08</b>

(1) Les performances (kg/habitant/an) sont calculées sur la base de 15 708 habitants en 2012 et de 15 886 habitants pour 2013.

Matériaux	Tonnages	Economies de ressources	Produits recyclés
 <b>Acier</b>	18,4	35,27 tonnes de minerai de fer 11,52 tonnes de coke (charbon) 212,89 m <sup>3</sup> d'eau 82,07 MWh d'énergie 32,66 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>352</b> chariots de supermarché
 <b>Aluminium</b>	1,6	3,90 tonnes de bauxite 1,71 m <sup>3</sup> d'eau 42,55 MWh d'énergie 11,63 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>938</b> trottinettes
 <b>Briques alimentaires</b>	8,5	16,85 tonnes de bois 77,08 m <sup>3</sup> d'eau 34,18 MWh d'énergie	 <b>47 246</b> rouleaux de papier cadeau
 <b>Bouteilles transparentes (PET)</b>	43,9	26,82 tonnes de pétrole brut 8,60 tonnes de gaz naturel 481,18 MWh d'énergie 107,44 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>79 569</b> pulls polaires
 <b>Bouteilles opaques (PEHD)</b>	20,2	10,26 tonnes de pétrole brut 6,30 tonnes de gaz naturel 161,18 MWh d'énergie 30,91 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>1 372</b> bacs de collecte (120L)
 <b>Papiers-Cartons</b>	464,2	652,67 tonnes de bois 22 372,58 m <sup>3</sup> d'eau 4 756,89 MWh d'énergie 111,37 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>1 914 825</b> boîtes à chaussures
 <b>Verre</b>	376,4	247,29 tonnes de sable 37,60 tonnes de calcaire 439,26 m <sup>3</sup> d'eau 550,17 MWh d'énergie 13,91 tonnes eq CO <sub>2</sub>	 <b>836 444</b> bouteilles de 75 cl

Outre les économies de **matières premières**, le **recyclage des matériaux collectés** sur la CCS ont permis d'économiser la **consommation annuelle d'eau de 420 personnes**, la **consommation annuelle d'énergie de 593 personnes** et l'émission de **annuelle de 501,26 t de CO<sub>2</sub>**.

Eau : consommation moyenne domestique : 55 m<sup>3</sup> /hab/an

Energie : consommation moyenne en domestique : 111,3 MWh/hab/an

Sur l'année 2013, **84 composteurs ont été distribués** portant ainsi à 1 336 le nombre de composteurs équipant les foyers du territoire (soit environ 21% des foyers équipés).

En sachant que la quantité de déchets pouvant être compostés est de l'ordre de 40 à 65 kg/hab./an, on peut estimer que la quantité de déchets détournés de la collecte des ordures ménagères résiduelles, grâce au compostage individuel impulsé par la CCS, pourrait être de l'ordre de **133 à 217 tonnes** sur l'année (sur la base de 2,5 personnes par foyer).



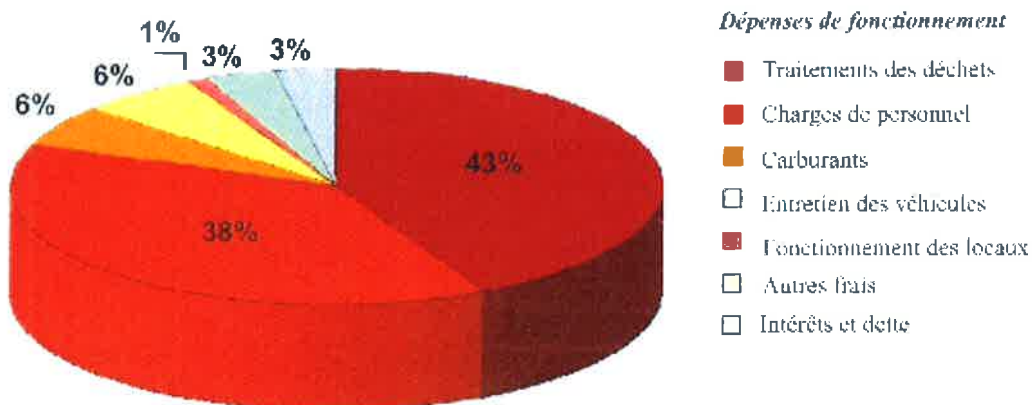
*Modèle distribué*



		MARCHE D'EXPLOITATION	DELEGATION
TRAITEMENT	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET TOUT-VENANT		SYSTEM DES PYRENEES
	EMBALLAGES RECYCLABLES, JOURNAUX-MAGAZINES ET CARTONS		SYSTEM DES PYRENEES
	VERRE	VOA D'ALBI	
	VEGETAUX ET BOIS	SARL DE JOTTES	
	GRAVAIS		COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VOLVESTRE
	DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)		Eco-SYSTEME
	DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	EOVAL	
	HUILE DE FRIURE	OLEO RECYCLING	
	HUILE DE VIDANGE	SEVIA-SRRHU	
	DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX (DASRI)	MIDI COLL (1 <sup>ER</sup> SEMESTRE)	DASTRI (2 <sup>EM</sup> SEMESTRE)
FERRAILLES	CORTINA		

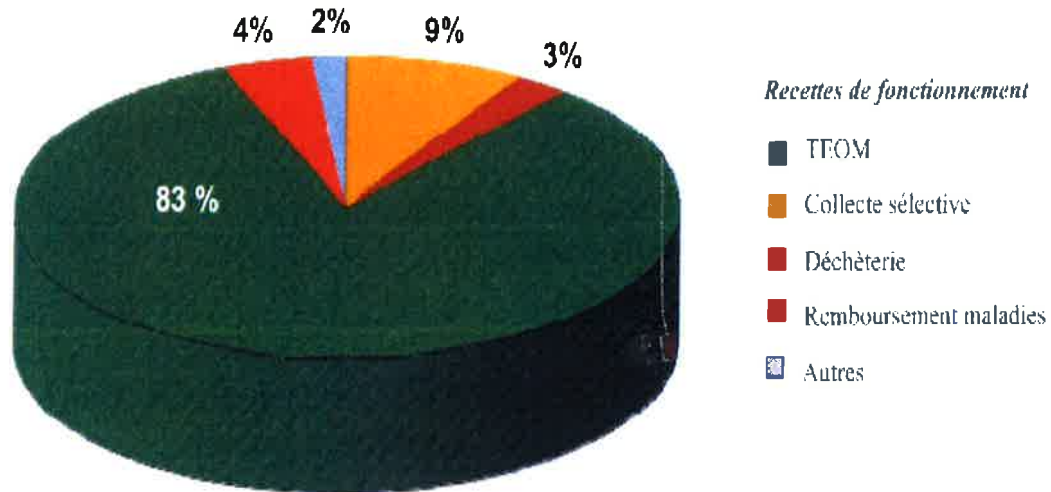
TYPES DE DECHETS <sup>(1)</sup>	Tonnage réalisé	Coût total TTC	Coût TTC moyen à la tonne	Rappel valeurs 2012
ORDURES MENAGERES (C.C. VOLVESIHO - SYSTEM DES PYRENEES)	3 424,50	370 263,13 €	108,12 €	104,56 €
REFUS DE TRI (SYSTEM DES PYRENEES)	92,526	7 361,05 €	79,56 €*	75,85 €*
ENCOMBRANTS/TOUT VENANT (SYSTEM DES PYRENEES)	1 185,33	138 357,45 €	116,72 €	112,63 €
CORPS CREUX (SYSTEM DES PYRENEES)	19,64	5 181,15 €	263,81 €*	248,21 €*
CORPS PLATS (SYSTEM DES PYRENEES)	42,20	4 566,20 €	108,20 €*	102,49 €*
CORPS EN MELANGE (SYSTEM DES PYRENEES)	583,30	131 710,16 €	225,80 €*	214,45 €*
PELOUSE (SARL DE JOTTES - 31)	102,18	1 293,60 €	12,66 €*	12,66 €*
BRANCHAGE (SARL DE JOTTES - 31)	1 027,46	16 259,55 €	15,83 €*	15,83 €*
BOIS (SARL DE JOTTES - 31)	333,18	10 728,93 €	32,20 €*	21,90 €*
DMS (DECHETS MENAGERS SPECIAUX) (COVAL - 31)	24,143	22 007,55 €	911,55 €	911,04 €
DASRI (DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX)	0,238	28,70 €	120,59 €	7 887,02 €
CARTONS (SYSTEM DES PYRENEES)	17,34	663,79 €	38,28 €*	43,95 €*
HUILE DE FRITURE (OUEUR-CYCLING - 31)	0,48	259,67 €	0,54 €	0,53 €
PNEUS (DRONZ - 31)	2,15	632,69 €	294,27 €	
FRAIS DE CARACTERISATION (SYSTEM DES PYRENEES)		1 500,00 €		
<b>COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL</b>	<b>6 854,67 t</b>	<b>710 813,62 €</b>	<b>103,70 €</b>	<b>102,62 €</b>

\* PAS DE COÛT DE TRANSPORT CAR EFFECTUE EN REGIE ET NON INTEGRE DANS LE COÛT DE FACTURATION.



Les principales dépenses du service correspondent aux prestations de traitements et de transports des différents types de déchets (43%), aux charges de personnel (38%), aux carburants (6%) et à l'entretien des véhicules (6%).





La principale recette du service provient de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (83%)** tandis les recettes issues de la collecte sélective ne représentent 9% de l'ensemble.

D'importantes actions de prévention et de sensibilisation au tri ont été menées en 2013 :



### 2-2 / Stand d'animation et d'information

Dans le cadre de la journée « *Anime ton goûter* », organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Sainte-Foy-de-Peyrolières et qui s'est déroulée le **6 avril 2013**, la CCS a tenu un stand d'information et proposé des activités ludiques pour les enfants sur le thème du gaspillage alimentaire et du compostage.



*Journées Nature Midi-Pyrénées à Rieumes*

La CCS était également présente lors des Journées Nature Midi-Pyrénées, organisées par la médiathèque de Rieumes, **les 25 et 26 mai 2013**. L'ambassadrice du tri a répondu aux questions des visiteurs et proposé une série de jeux et ateliers pour les enfants (jeu du tri, fabrication d'une boîte à piles, découverte des animaux du compost...).

### 2-3 / Exposition « Un, deux, trois, ma Terre ! » à la médiathèque de Rieumes

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2013, la CCS a communiqué sur les différents gestes pour réduire nos déchets. Cette exposition originale, à destination de tous les publics, s'est tenue du **6 au 22 novembre 2013**, à la médiathèque de Rieumes.



### 3/ LE JOURNAL DU TRI ET LE CALENDRIER DE COLLECTE



Pour assurer la pérennité du geste de tri et préserver la qualité de ce dernier, **deux nouveaux numéros du « Journal du tri »** ont été publiés en avril et juillet 2013. Ils sont distribués, via les communes, dans les boîtes aux lettres du territoire. Il s'agit, par ce média, d'inviter au respect des consignes de tri en expliquant l'intérêt du geste de tri, tant au point de vue environnemental que financier. Ces numéros ont permis entre autres, de sensibiliser à l'importance du geste de tri du verre et d'informer sur les nouvelles consignes de tri des papiers.

La CCS a également édité le **calendrier de collecte 2013** qui comprend sur chaque page des conseils et astuces permettant de sensibiliser les administrés au geste de tri et à la prévention des déchets.

#### 4/ AUTRES OPERATIONS DE SENSIBILISATION

##### 4-1 / Opération « Stop-pub »



Afin de réduire les quantités de papiers collectés et notamment les imprimés non sollicités (prospectus publicitaires), la Communauté de Communes du Savès met à disposition de ses administrés des autocollants « **Stop pub** » à coller sur les boîtes aux lettres.

Selon les chiffres nationaux, les quantités d'imprimés non sollicités sont de l'ordre de 40 kg par foyer et par an. Les personnes non intéressés par ces imprimés peuvent, grâce à cet autocollant, les refuser et alléger considérablement leur poubelle.

Les autocollants sont mis à disposition en mairie ou à la déchèterie. Depuis le début de l'opération lancée en novembre 2009, les autocollants colonisent de plus en plus de boîtes aux lettres et témoignent du succès grandissant de l'opération.

##### 3-2 / Tri des papiers bureau dans les services administratifs

La CCS est engagée depuis 2010 dans une démarche d'éco-responsabilité. Afin de sensibiliser les personnels et réduire la consommation de papiers au niveau des services administratifs, une opération de tri et de collecte des papiers bureaux a été mise en place en octobre 2013. Dorénavant, les papiers imprimés, les enveloppes et autres courriers (catalogues, revues, prospectus...) sont systématiquement triés et, dans la mesure du possible, réutilisés ou recyclés.

La CCS a également informé les mairies des communes membres de cette initiative et invité celles-ci à engager une démarche similaire.



#### 10- 2 – Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) Escalieu :

M. GARCIA présente le rapport d'activités 2013 du SIAS Escalieu :

Le SIAS créé en 1981 est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale mais également un Etablissement Social et Médico-social. Il est assujéti au Code Général des Collectivités Territoriales mais également aux lois et décrets encadrant la gestion des ESMS.

Il regroupe 21 communes autour du muretain et représente :

- 74 124 habitants - 130 agents - 42 délégués syndicaux - un budget de fonctionnement de plus de 2 000 000 Euros.



3 services sont proposés :

- Aide à domicile concernant 750 personnes âgées 115 à 130 agents selon les périodes sur le terrain (presque 100 000 heures d'interventions par an),
- Petit dépannage concernant environ 100 personnes ayant fait appel au moins une fois au service assuré par un agent,
- Portage de repas concernant en moyenne 80 à 100 personnes par jour soit 36 638 en 2013, servis par 2 agents.

Le compte administratif 2013 présente les résultats suivants :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	2 507 682,80 €	2 542 009,80 €	- 34 327 €
INVESTISSEMENT	62 543,89 €	36 136,41 €	+ 26 407,48 €
VARIATION			- 7 919,52 €

Plus spécifiquement sur Lherm :

- Aide à domicile : Environ 32 bénéficiaires pour 13 agents sociaux,
- Petit dépannage : 10 personnes sollicitent ce service.

La participation communale par habitant s'élève à 1.80 €

La participation de Lherm s'élève à 1.61 € (sans portage de repas)

Nombre d'heures d'aide à domicile: 97 878 dont 6 851 sur LHERM

### 10-3- Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) :

M. PASIAN présente le rapport d'activité 2013 du SDEHG :

## Les travaux sur le réseau public d'électricité

### Le renforcement du réseau

Les opérations de renforcement consistent à augmenter la capacité des réseaux électriques existants afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés. Celle-ci doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de concession électrique. Le décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 prévoit que la tension électrique de l'installation de l'utilisateur doit être comprise entre 207 et 253 volts.

Trois solutions de renforcement sont envisageables en fonction des situations :

- Le remplacement du transformateur par un transformateur de plus forte puissance ;
- L'implantation d'un nouveau poste de transformation plus proche des habitations des usagers ;
- Le remplacement des conducteurs par des câbles de sections supérieures.

#### Le financement des renforcements

Pour ce type de travaux, le SDEHG bénéficie de l'aide financière du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) à hauteur de 80 % du montant HT de l'opération.

**En 2013, les renforcements des réseaux représentent 13 millions d'euros TTC d'investissement réalisé par le SDEHG.**

Les renforcements des réseaux sont assurés sans contribution communale du fait des aides du FACE et du SDEHG.

Le nombre d'opérations de renforcement réalisées par le SDEHG subit une hausse régulière depuis 2010 du fait de l'implantation de nouveaux usagers sur le territoire et du changement de mode de consommation de l'électricité.

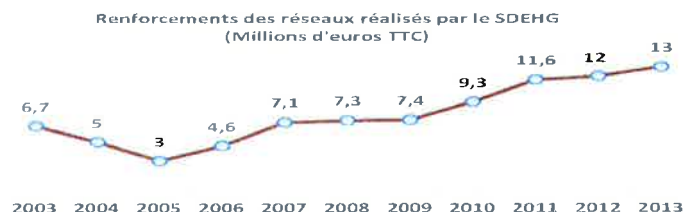
Technique utilisée pour le renforcement basse tension en 2013		
Technique	% en km	Coût moyen (€/m)
Aérien torsadé	70	40
Souterrain	30	115

#### Une maîtrise d'ouvrage partagée

La maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement est assurée conjointement par ERDF et le SDEHG. ERDF procède au renforcement du réseau moyenne tension sur l'ensemble des communes et du réseau basse tension sur les communes urbaines. Le SDEHG assure le renforcement du réseau basse tension des communes rurales. La programmation des opérations est réalisée après étude des services techniques du SDEHG sur la base de l'analyse du réseau effectuée par ERDF.



Chantier de renforcement des réseaux électriques



**Vous subissez des chutes de tension ?**  
Contactez sans attendre votre fournisseur d'électricité pour lui en faire part.

## Les travaux sur le réseau public d'électricité

### Le raccordement au réseau d'électricité

Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers, comprend une partie «branchement» et une éventuelle partie «extension». Cette dernière est nécessaire lorsque le réseau public d'électricité n'arrive pas en limite de propriété.

#### Le financement des raccordements au réseau

Le SDEHG finance 40 % du coût réel des opérations de raccordement qu'il réalise. La participation financière appelée auprès des usagers correspond à 60 % du coût réel du branchement.

La participation financière appelée auprès de la collectivité compétente en urbanisme pour la partie «extension du réseau» correspond à 60 % du coût réel des travaux d'extension.

### Une maîtrise d'ouvrage partagée

La maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau se répartit entre ERDF et le SDEHG dans les conditions suivantes :

ERDF	SDEHG
► Communes urbaines sauf équipements communaux pour les puissances inférieures à 36 kVA	► Communes rurales pour les puissances inférieures à 250 kVA
► Communes rurales pour les puissances supérieures à 250 kVA	► Equipements communaux pour les puissances inférieures à 36 kVA
► Zones d'activité économique pour toutes les communes	

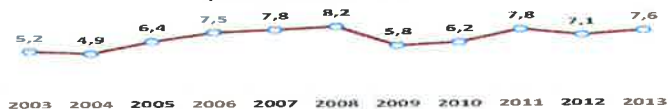
#### Quelques chiffres...

**7,6 millions €** de travaux de raccordement réalisés par le SDEHG en 2013

**2 000 €** est le coût moyen HT d'un raccordement

Après la forte diminution de 2009, le montant des travaux réalisés pour le raccordement des usagers au réseau public d'électricité se stabilise.

Raccordements au réseau réalisés par le SDEHG (Millions d'euros TTC)



Raccordements d'équipements communaux au réseau réalisés par le SDEHG (Millions d'euros TTC)

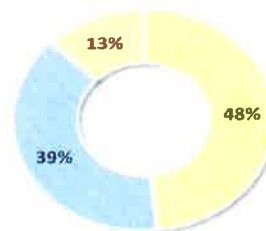


### RÉSEAU BASSE TENSION (Mètres)

Type de réseau	2012	2013	Variation
Souterrain	5 012 005	5 167 462	+ 3,1 %
Aérien nu	1 749 419	1 660 526	- 5,1 %
Aérien torsadé	6 343 736	6 384 543	+ 0,6 %
<b>Total aérien</b>	<b>8 093 155</b>	<b>8 045 069</b>	<b>- 0,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 105 160</b>	<b>13 212 531</b>	<b>+ 0,8 %</b>

- réseau aérien nu
- réseau aérien torsadé
- réseau souterrain

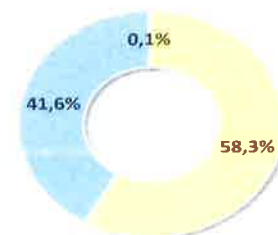
Réseau Basse Tension



### RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA (Mètres)

Type de réseau	2012	2013	Variation
Souterrain	3 706 046	3 843 807	+ 3,7 %
Aérien nu	5 441 359	5 386 423	- 1 %
Aérien torsadé	6 130	6 130	-
<b>Total aérien</b>	<b>5 447 489</b>	<b>5 392 553</b>	<b>- 1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 153 535</b>	<b>9 236 360</b>	<b>+ 0,9 %</b>

Réseau Moyenne Tension



### La continuité de l'alimentation électrique

La continuité d'alimentation est notamment évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Celui-ci mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité.

La continuité d'alimentation se mesure également en fonction du nombre de coupures longues et brèves perçues par l'utilisateur ayant impacté le réseau. Sur la concession, est réputé mal alimenté tout client en basse tension ou en moyenne tension pour lequel l'une au moins des trois exigences de qualité définies ci-après est dépassée :

- ▶ 6 coupures longues (> 3 minutes) ;
- ▶ 35 coupures brèves (comprises entre 1 seconde et 3 minutes) ;
- ▶ 13 heures de durée cumulée de coupures longues.

En 2013, le critère B est évalué à 90 min, soit 12% de moins qu'en 2012.

Nous constatons une amélioration significative de la continuité d'alimentation sur la concession en 2013 malgré les épisodes neigeux du 20 janvier et 21 novembre 2013.

### EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

	2012	2013	Variation
Nombre de clients BT	422 369	430 269	+ 1,9 %
Nombre de clients BT au-delà des seuils	16 036	7 531	- 53 %
Nombre de clients HTA	1 014	1 031	+ 1,7 %
Nombre de clients HTA au-delà des seuils	41	41	0 %
% de clients au-delà des seuils	3,8 %	1,8 %	- 53 %

### L'ORIGINE DES COUPURES

Nombre de coupures	2012	2013	Variation
<b>Les coupures dues à des incidents sur le réseau de la concession</b>			
Longues (à > 3 min)	1 264	1 190	- 5,9 %
Brèves (de 1 s à 3 min)	1 091	513	- 52,9 %
<b>Les coupures dues à des travaux sur le réseau de la concession</b>			
Sur réseau BT	636	629	- 1,1 %
Sur réseau HTA	924	865	- 6,4 %

## La gestion de la concession du réseau électrique

### L'activité du concessionnaire en 2013

#### Le détail des ventes d'électricité sur la concession

		2012	2013	Variation	
Particuliers	P < 36 kVA (particuliers)	Nombre de clients	388 554	392 186	+ 0,9 %
		Energie acheminée (gWh)	2 711	2 724	+ 0,4 %
	36 kVA < P < 250 kVA (PME/PMI)	Nombre de clients	4 441	4 504	+ 1,4 %
		Energie acheminée (gWh)	531	536	+ 0,9 %
Industrie	P > 250 kVA (Industrie)	Nombre de clients	964	958	- 0,6 %
		Energie acheminée (gWh)	743	740	- 0,4 %
	<b>Énergie totale acheminée</b>		<b>4 465</b>	<b>4 497</b>	<b>+ 0,7 %</b>

#### Les accueils d'ERDF

Dépannage électricité  
**09 72 67 50 31**

Raccordement particuliers  
**09 69 32 18 65**

Raccordement professionnels  
**09 69 32 18 66**

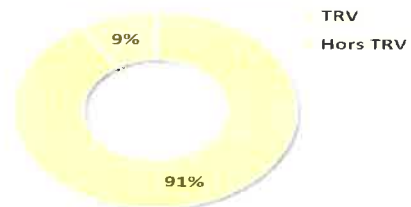
Raccordement producteurs  
**09 69 32 18 00**

#### Le tarif réglementé en 2013

	Coût moyen (c€/TWh/Ansh)	Variation Jr 2012
P < 36 kVA (particuliers)	14,5 c€	+ 9 %
36 kVA < P < 250 kVA (PME/PMI)	13,5 c€	+ 4 %
P > 250 kVA (Industrie)	10 c€ *	- 6 %
Éclairage public	11,8 c€	+ 8 %

\* Pour cet usage, l'électricité est délivrée en moyenne tension. Le coût indiqué dans ce tableau ne comprend pas les frais de transformation de la moyenne tension en basse tension, à la charge du client.

#### Répartition des consommateurs TRV : Tarif Réglementé de Vente



## L'éclairage public : travaux d'investissement et entretien du parc

### L'entretien et la maintenance du parc d'éclairage public

#### La maintenance préventive

Le SDEHG assure la maintenance préventive du parc d'éclairage public qui consiste à réaliser régulièrement le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes, des ouvrages et de la signalisation lumineuse tricolore.

Cette maintenance concerne chaque année environ 70 000 points lumineux, soit 30 % du parc et permet de limiter le nombre de pannes.

#### La maintenance corrective

Le SDEHG assure également la maintenance corrective du parc. Les interventions dans ce cadre portent essentiellement sur le remplacement de lampes et de fusibles.

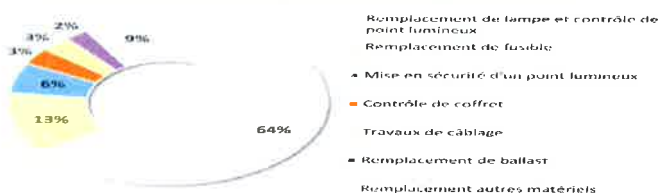
La déclaration des pannes se fait par la commune via le Système d'Information Géographique accessible sur le site Internet du SDEHG ou par télécopie.

L'intervention de dépannage est réalisée sous un délai maximum de 7 jours, 24 heures dans le cas d'une panne d'un ensemble de plus de 10 points lumineux ou 4 heures en cas de danger avéré (risque d'électrocution, d'incendie ou de chute de matériel).

#### Une activité gratuite pour les communes

L'entretien et la maintenance du parc d'éclairage public des communes sont des prestations réalisées par le SDEHG sans contribution communale sauf cas d'accident, de vandalisme ou de catastrophe naturelle.

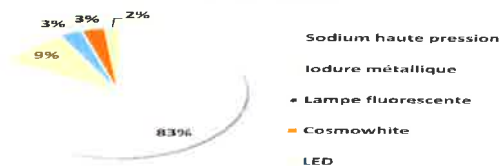
La maintenance corrective : les différents types de travaux



Une question sur l'utilisation de la cartographie du SDEHG ?

Contactez notre support technique  
 ► par mail : sig@sdehg.fr  
 ► par téléphone : 05 62 26 92 97

Les sources lumineuses du parc d'éclairage public entretenu par le SDEHG



Le parc d'éclairage public en quelques chiffres...

**234 722**  
points lumineux

**12 643**  
coffrets de commande

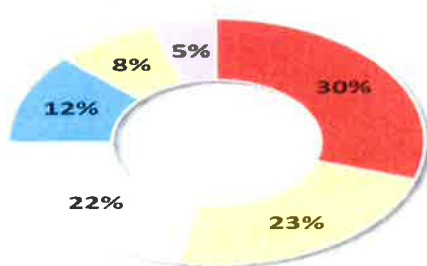
**325**  
feux tricolores

**2 %**  
des demandes de dépannage interviennent suite à des actes de vandalisme ou à des accidents

## Les finances du SDEHG

### Les recettes du SDEHG

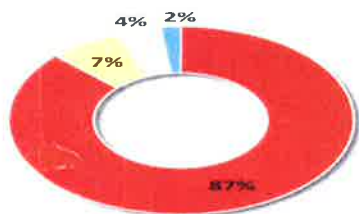
LES RECETTES 2013  
63 millions €



- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Subventions pour les travaux (FACE, Conseil Général)
- Participations communales
- Récupération de la TVA
- ERDF
- Participations des usagers au raccordement

## Les dépenses du SDEHG

### LES DÉPENSES 2013 63 millions €

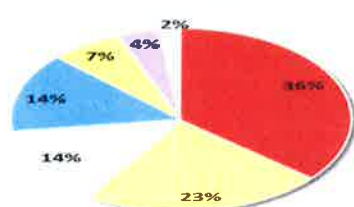


- Travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public
- Entretien de l'éclairage public
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante

Avec une progression de 15% des dépenses d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public en 2013, le SDEHG a atteint les objectifs prévus dans le budget primitif 2013 :

- améliorer la qualité du réseau électrique départemental,
- rénover et créer du réseau d'éclairage public tout en respectant le patrimoine et en réalisant des économies d'énergies.

### Les travaux d'investissement 2013 56 millions €



- Eclairage public
- Renforcement du réseau
- Raccordement des usagers
- Effacement du réseau
- Eclairage connexe
- Tranchée commune avec le réseau de télécommunication
- Travaux d'équipements communaux

M. le maire précise que ces rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

## 11- Questions diverses :

11-1- M. le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre. Une invitation sera adressée à chaque membre du Conseil Municipal, à 12 H devant l'Église.

11- 2- M. le Maire informe le Conseil d'avoir donné son accord pour la dénomination des logements de Promologis « Les Caravelles » proposée par PROMOLOGIS.

A l'unanimité, le Conseil demande à ce que ce nom soit revu, en lien avec les noms de poètes donnés aux rues des lotissements.

11- 3- M. le Maire donne lecture de la liste des commissaires titulaires et suppléants retenus par la Direction Régionale des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Cécile QUIES – Florian GARCIA – Serge CLERET – Gisèle DELSOL – Francis FABRE – Patrick MORDACCI – Jean-Claude LAPORTE – Jacques BRARDO

Suppléants : Bernard TAILLEFER – Sandrine DE OLIVEIRA – Anne-Marie GIRARD - Laurent JORDANA – Patrick COURTADE – Stéphane BERTHOLA – Maurice BERGES – Yves AMARDEIL.

11 – 4 – M. le Maire informe le Conseil que sur le cadastre de 1814 et sur celui de 1949, une ligne divisait la maison de M. LAGARDE rue du Pré Cahuzac, une partie de la maison étant située sur une parcelle communale.

Les anciens Lhermois disaient qu'une partie de la maison de M. LAGARDE et la grange qui était attenante à la maison étaient sur la parcelle communale.



Quand la grange en ruine était prête à s'écrouler, la famille LAGARDE est venue à la Mairie, confirmant que la grange était sur la parcelle communale pour que la Commune démolisse la grange.

Il y a une dizaine d'années, la grange a été sécurisée par la Mairie.

Toutefois, la partie de la maison qui était sur la parcelle communale apparaissait comme telle sur le cadastre début 2014, et le cadastre, après avoir été interpellé, renvoie un nouveau plan où la partie de cette maison est désormais sur la propriété de M. LAGARDE. Par contre, la grange est bien dessinée sur la parcelle communale. Suite à l'envoi de ce nouveau plan, un courrier d'étonnement de ce changement de situation a été adressé au service du cadastre. Une attestation du cadastre a été demandée.

Le service du cadastre répond que le plan cadastral n'est pas un document juridique, s'il y a un litige, il faut saisir un géomètre expert.

Aucune autre suite à cette affaire ne sera donnée et la succession paraît être désormais liquidée.

11 – 5 – M. le Maire informe le Conseil du désir des élus de l'exécutif, d'une réorganisation du service administratif. Une rencontre entre les élus et les employés du service administratif a eu lieu pour recueillir leurs remarques. M. le Maire précise qu'il a procédé à un recrutement en contrat aidé d'une personne qui sera affectée à l'accueil physique et téléphonique dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Un bureau sera aménagé dans la petite salle de réunion du rez-de-chaussée.

11 – 6 - M. GARCIA informe le Conseil de la réunion de la commission sécurité chargée des artisans et commerçants qui aura lieu le 7 novembre 2014 à 21 H à la salle des fêtes.

Le 21 novembre 2014 à 21 H à la salle des fêtes, la commission sécurité a programmé une réunion avec la gendarmerie nationale.

Le 23 novembre 2014 à 15 H à l'Eglise, le Groupe Vocal Lhermois donnera un concert pour le bénéfice du Téléthon.

11 – 7 – Mme LANGER demande si M. le Maire a eu des précisions sur le concert que la MJC organise à l'Eglise le 22 novembre.

M. le Maire confirme que l'association paroissiale a donné son accord et que le Prêtre n'a pas répondu, sachant que le courrier transmis il y a un mois, prévoyait que tout silence valait accord.

M. le Maire précise qu'il n'a pas connaissance des modalités d'organisation de ce concert.

11 – 8 – M. CHAUDRON demande où en sont les négociations avec Free sur l'installation de l'antenne Avenue de Toulouse, à proximité du château d'eau.

M. le Maire répond que toutes les remarques faites dans les conseils municipaux précédents, ont été acceptées et mentionnées dans la convention signée. Les travaux d'installation de cette antenne relais ont débuté.

Toutefois, M. le Maire précise que le branchement électrique doit se faire en relation avec M. TALAZAC, propriétaire du poteau d'alimentation électrique.

11 – 9 – M. CHAUDRON demande à M. GARCIA « s'il s'est renseigné auprès de l'assureur de la Mairie, si quelqu'un a le droit de conduire un véhicule avec un bras ? Si ce Monsieur a un accident, est-ce que vous êtes renseigné si on est vraiment couvert ? »

M. GARCIA répond qu'il utilise également l'autre main immobilisée. Il se renseignera, mais cet agent, n'a pas d'arrêt de travail et pas de prescriptions particulières médicales.

M. GARCIA répond que le seul responsable est le Maire.

11 – 10 – M. CHAUDRON fait la remarque de l'anarchie du stationnement lors du vide grenier organisé dimanche dernier. Il demande s'il serait possible de demander aux organisateurs d'aménager des parkings ?

M. le Maire répond, qu'effectivement, les organisateurs ont été débordés par leur succès. Toutefois, comme le fait remarquer M. GARCIA, le 15 mai, il y a une manifestation cycliste organisée par le Guidon Lhermois et les commerçants et habitants dénoncent à chaque organisation de course cycliste ce problème. M. GARCIA demande à M. CHAUDRON de mettre en place une signalétique qui permettrait aux participants de se garer sur le parking des écoles.

Cela pourrait servir de modèle. M. CHAUDRON demande si l'ASVP pourrait être présent pour gérer ce problème.

#### Les dates des prochaines réunions :

Maire- Adjointes – Conseillers délégués : 19 novembre 2014 à 18 H

Conseil Municipal : 27 novembre 2014 à 21 H

Conseil Communautaire: 20 novembre 2014 à 21 H

Bureau CC du savès : 3 décembre 2014

Conseil Communautaire : 11 décembre 2014

Maire- Adjointes – Conseillers délégués : 10 décembre 2014 à 18 H

Conseil Municipal : 18 décembre 2014 à 21 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

La Secrétaire de Séance,  
Catherine HERNANDEZ

Le Maire,  
Jean AYCAGUER

